

3. a) Combien coûtait en moyenne chacun de ces agents lors de la dernière entente, b) quel sera le coût prévu de chaque agent en 1975 et, pour chacun, quelle est la répartition des frais, en dollars, entre le gouvernement et celui de la province de Nouvelle-Écosse?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** 1. a) et b)

	Halifax	Sydney	Truro	Total
Fraude commerciale	6	—	—	6
Drogues	7	3	3	13
Immigration et passeports	1	—	—	1
Douanes et accise	6	2	—	8
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	2	—	—	2
Autres	17	—	—	17
Total	39	5	3	47

2. a) et b) Services provinciaux de police

Halifax	109	Antigonish	9
Chester	9	Guysborough	6
Dartmouth	30	New Glasgow	19
Kentville	16	Parrsboro	2
Kingston	5	Pugwash	3
Sheet Harbour	3	Sherbrooke	2
Windsor	8	Stewiacke	13
Barrington Passage	5	Tatamagouche	3
Bridgetown	9	Sydney	54
Bridgewater	8	Arichat	2
Digby	7	Baddeck	6
Liverpool	5	Cheticamp	2
Lunenburg	3	Glace Bay	7
Meteghan River	4	Ingonish Beach	4
Shelburne	5	Inverness	8
Yarmouth	12	Port Hawkesbury	15
Truro	40	St. Peters	3
Amherst	11	Total	447

Services municipaux de police

Windsor	5	Parrsboro	2
Digby	3	Port Hawkesbury	6
Liverpool	4	Pictou Town	6
Antigonish	7	Total	33

3. a)	1974-1975	Provincial	Municipal
		\$24,681	\$19,266.51
b)		Coût par tête	Fédéral
	Provincial	\$28,996	\$14,498
		Coût par tête	Provincial
	Municipal	\$22,428,79	
		Municipal	Fédéral
	Pour les 5 premiers hommes	\$11,214.40	\$11,214.39
	Pour le 6 <sup>e</sup> et les autres	\$16,829.59	\$5,599.20

### Questions au Feuilleton

MEER—LA SUBVENTION À LA PANOFLEX LTD. (RIMOUSKI)

Question n° 1281—**M. Allard:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consenti une subvention à la société Panoflex Ltd. de Rimouski (Qué.) dans la circonscription de Rimouski et, dans l'affirmative, a) quand l'offre a-t-elle été faite, b) quel en était le montant, c) combien d'emplois étaient ainsi visés, d) l'offre a-t-elle été acceptée, e) le montant de l'offre a-t-il été modifié et, dans l'affirmative, de quel montant?

2. Combien d'argent a été versé à la société et quand?

3. A quelle partie de l'argent investi dans l'entreprise équivalait le capital privé et de ce montant, quel pourcentage représentait le capital effectif?

4. La société est-elle maintenant active, sous séquestre ou en faillite et, si elle est active, les investisseurs originaux du secteur privé y ont-ils encore la mainmise?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a autorisé le versement d'une subvention au développement à la société Pano-O-Flex Ltd. aux termes de la loi sur les subventions au développement régional. a) L'offre a été faite le 25 septembre 1970. b) Le montant original de l'offre était de \$31,195. c) On prévoyait la création de 16 emplois. d) L'offre a été acceptée le 20 novembre 1970. e) Le montant de l'offre a été ultérieurement réduit à \$22,695 par suite de la décision de la société de ne pas construire de bâtiment.

2. Le 30 septembre 1971, on a versé à la société un montant de \$17,606 pour lequel on a présenté une demande de remboursement au syndic de faillite.

3. Le capital privé engagé dans l'entreprise lors du versement par le Ministère représentait 40% du montant total déjà investi et comprenait les prêts des actionnaires et capital effectif, ce dernier constituant 21% du placement total.

4. Le 19 septembre 1972, la société a déclaré faillite. Le syndic de faillite n'a pas encore été libéré.

### MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS—LE PERSONNEL

Question n° 1299—**M. Papproski:**

1. Combien d'employés à plein temps touchaient un salaire du ministère des Communications a) le 1<sup>er</sup> janvier 1974, b) le 1<sup>er</sup> janvier 1975?

2. Au cours de chacune de ces années, combien de personnes touchaient a) moins de \$10,000, b) entre \$10,000 et \$20,000, c) entre \$20,000 et \$30,000, d) plus de \$30,000?

**L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications):** Voici la réponse: 1. a) 1635 employés; b) 1879 employés.

2. 1974: a) 663; b) 836; c) 124; d) 12; 1975: a) 648; b) 1002; c) 197; d) 32.

### MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION—LE PERSONNEL

Question n° 1311—**M. Papproski:**

1. Combien d'employés à plein temps touchaient un salaire du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a) le 1<sup>er</sup> janvier 1974, b) le 1<sup>er</sup> janvier 1975?